

# CAPL C des 2 et 3 juillet 2015

## Mutation au 1er septembre 2015 Recours entretien professionnel

Toulouse, le 20 juillet 2015

### Compte-rendu de la CAPL de mutation

#### Déclaration liminaire

Cette CAPL de mutation vient après une CAPL de régularisation que nous avons choisi de boycotter. **Il aurait fallu que ces régularisations soient examinées avec le mouvement d'aujourd'hui. C'était une affaire de bon sens. Malheureusement nous n'avons pas été écoutés.... On se demande bien pourquoi !**

Toujours est-il que nous voilà aujourd'hui à cette CAPL de mutation.

Et encore une fois, nous allons dénoncer des manœuvres ou des process d'un autre temps. Vous essayez tant bien que mal de réparer les incohérences ou faire face aux dégâts des suppressions d'emplois. Pour cela, **on n'hésite pas à employer des méthodes inqualifiables - pressions sur les agents, clientélisme etc.- on entend même parler de mutations bidons.....**

C'est la mise en place d'un véritable système où les agents seraient corvéables et malléables à merci, au mépris de leurs droits et garanties et de cette CAPL. Tout cela selon vos propos : « dans leurs propres intérêts ». C'est ainsi qu'on voit des détachements d'une RAN à l'autre ou des affectations sur des postes non demandés sur les fiches de vœux. Toujours au motif de « l'intérêt des agents » alors que l'on sait que le seul intérêt recherché est l'économie. Un peu plus solennellement nous tenons à rappeler un principe : **le bien commun c'est le respect de la loi qui nous régit TOUS. Le statut existe encore. Quand bien même, les gouvernements successifs essayent de le vider de son sens par la mise en place de plans ou de démarches.**



Votre politique c'est détacher pour gérer la pénurie c'est tout simplement avoué que des emplois manquent dans certains services. Puisque soi-disant vous vous attachez à « l'intérêt des personnels » et du service public, vous devez créer les emplois nécessaires. Affectations au lieu de détachements garantiront vraiment les droits et garanties des agents. **Si le TAGERFIP n'est pas adapté, la CGT est prête à vous aider à recenser les missions des services publics et les emplois correspondants. Les agents de la RFTM ont déjà commencé le travail en remettant à M LORAND une lettre ouverte signée par l'intégralité des agents.** La réalité est là, pour que les services fonctionnent, il faut des emplois. Quelles réponses apportez-vous à la double demande des agents sur le poste de caissier et par rapport au 12 emplois demandés. L'enjeu est important, il s'agit de la Recette Municipale de la 4<sup>ème</sup> ville de France, Grande Métropole. Vous devez impérativement trouver des solutions. Nous demandons que cette lettre ouverte soit annexée au PV.

Le citoyen aujourd'hui est demandeur de transparence, votre démarche stratégique est distribuée au compte goutte aux personnels et aux usagers refusant de nous offrir une visibilité pour 2017 et 2018 – bien sûr il n'y a aucun lien avec les élections....

#### A la lecture des projets 2016 on comprend ces dissimulations.

Depuis deux semaines, il était temps, le Directeur a informé des choix de gestions jusqu'en 2016. Le seul objectif est une baisse du service public (les usagers de l'Isle-en-Dedon sont sans doute, tous connectés à internet, à en croire la Direction Générale).

Vous comprendrez aisément que nous sommes attentifs au devenir des collègues touchés par les mesures d'austérités. **Que comptez-vous faire des agents de Castanet dans le cadre du transfert du recouvrement de l'impôt vers les SIP de Rangueil et de Sud-Est ? Quelles conséquences pour le transfert de l'enregistrement vers les services de publicité foncière ?** Comment concevoir que nous découvriions aujourd'hui ces restructurations alors qu'elles impactent d'une manière importante la vie des agents et le service public dans le département. Le 1<sup>er</sup> janvier 2016 c'est demain, le CHS-CT a-t-il donné son avis ?



**La politique de Bercy que vous appliquez est une politique d'austérité.** Tout est fait dans le seul but d'économiser des fonctionnaires. Cette démarche n'aurait de sens que si elle était basée sur la volonté d'avoir un meilleur service public. **C'est la bataille que nous menons en direction des usagers, des élus et des personnels.** Nous ne vous laisserons pas mettre en place un service public fiscal et foncier au rabais qui laisserait de coté les plus fragiles.

C'est dans ce contexte que le ministère a choisit de mettre en place la retenue à la source sous prétexte « du mieux qu'avant ».

**La CGT et sa fédération des Finances continueront à démontrer que ce projet ne répond pas aux besoins et à militer pour une fiscalité plus juste, efficace et solidaire pour laquelle nous faisons des propositions depuis plusieurs années.**

Tout cela constitue un vrai chamboulement pour notre administration et on dénonce que rien ne soit préparé avec les personnels et les organisations syndicales avant de faire ce type d'annonces.

Pour faire tout cela avec de moins en moins de personnel, l'administration a trouvé la solution ! Faire pression encore d'avantage sur les agents. **C'est la mise en place de l'entretien individuel et de la RIFSEEP (régime indemnitaire fonction sujétions expertise engagement professionnel).**

**Ainsi, on passerait d'une fonction publique où nous avons droit à une rémunération traitement et primes, qui est fonction de notre statut, où notre rémunération est garantie quel que soit l'emploi que l'administration ou bien tel ou tel chef de service nous confie, à un autre monde où tout va dépendre du fait que le chef de service ou de poste aura bien voulu de nous ou pire encore de l'appréciation discrétionnaire qu'il portera sur les fonctions que nous exerçons et la manière dont nous le faisons.**

On ne peut que s'inquiéter de l'avenir de notre droit à mutation vers un système où c'est le chef de service qui viendra faire son marché.

Le premier objectif de l'harmonisation des régimes indemnitaires est de favoriser la mobilité d'une administration à l'autre.

**La CGT mettra tout en œuvre pour combattre résolument le dispositif de la RIFSEEP et défendre notre régime indemnitaire notamment en intégrant les primes dans le salaire.**

**Pour ce qui touche plus particulièrement cette CAPL :**

**Il est aberrant de voir une liste des emplois vacants au 01/09/2015 faisant état d'un déficit de 97 emplois.** S'il fallait une preuve sur l'incohérence du TAGERFIP..... Cela explique la réalité des services, les difficultés au quotidien des agents de notre administration et les réponses administratives par de moins en moins de service public (fermeture de postes, 20% de l'accueil du public supprimé, missions abandonnées....).

**Notre rôle d'élus du personnel est de défendre les droits et garanties des agents et non d'accompagner un quelconque rafistolage des emplois et des missions.** Vous devez respecter cette CAP et nous communiquer l'intégralité des éléments du mouvement des agents. Il est anormal, voire inadmissible que nous n'ayons pas eu connaissance assez tôt des affectations précises à la Direction et du positionnement des agents sans affectations.

Nous en avons assez de ce manque de transparences, nous en avons assez de ces détachements systématiques, nous en avons assez de priorités qui enlèvent des droits aux personnels, nous en avons assez de ces démarches locales ou nationales qui ne sont faites que pour gérer la pénurie.

L'avenir de nos missions est en jeu. La CGT s'appuiera sur les personnels, les élus, les citoyens pour imposer la construction d'un service public fiscal et foncier dont la France du 21<sup>ème</sup> siècle a besoin. La CGT sera au cotés de ceux qui mènent cette bataille.

## **Le compte-rendu**

**En réponse à notre déclaration** Mme la Présidente de la CAPL 3 fait le point sur les effectifs C du département : **618 emplois et 617 personnes physiques.**

Les temps partiel et les congés longue maladie représentent 37 personnes en moins.



Seul le projet du mouvement doit être transmis aux représentants du personnel 8 jours avant la tenue de la CAPL. Les autres documents sont transmis à titre d'information et non obligatoires au plus tard le jour de la CAP.

**Pour la CGT tous les documents sont nécessaires et devraient être transmis en même temps afin de faciliter la compréhension du mouvement dans son ensemble.**

**Sur la démarche stratégique et le transfert des missions** de Castanet Me Raynaud-de-Brianson reproche à la CGT de faire de « DGFIP FICTION » et se satisfait de sa rencontre avec les agents du poste. Ils seront reçus individuellement et garderont leur mission s'ils décident de la suivre. Ces propos n'engagent que la Présidente, dans les faits, depuis 2015, un agent muté est mis à la disposition du responsable du SIP. C'est lui qui organise la répartition du travail. De même les agents qui ne suivront pas la mission ont la garantie de rester sur le poste même en surnombre.

**Pour la CGT jusqu'à quand ? ? ? .....**

**La CGT évoque le cas ou les agents de la Trésorerie de Castanet ne suivraient pas la mission. En réponse, l'Administration s'engage à assurer un soutien aux 2 SIP (Rangueil et Sud Est).**

**A l'appui de notre déclaration nous remettons la pétition de la RFM. Sur le problème particulier de la caisse Place Occitane, la présidente renvoi le problème au responsable concerné.**



**Nous remettons également la pétition des personnels de Caraman qui réclament le remplacement dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015 d'un départ à la retraite et d'une mutation.**

Seule la CGT est intervenue concernant le sujet des restructurations.

Lors de la réunion le 1<sup>er</sup> juillet 2015, en présence de M. Chantereau, M. Brécharde et M. Degeilh, les élus des représentants de la communauté des communes à l'Isle-en-Dodon ont réaffirmé vouloir maintenir le poste comptable sur la commune de l'Isle-en-Dodon.

**Alors qu'un poste C reste à pourvoir, après arbitrage du directeur, l'administration n'affecte personne dans ce poste. En effet, pour notre administration l'Isle-en-Dodon ne fait pas parti des enjeux. Les élus et la population locale apprécieront cette décision.**

De plus, seul le CTL est compétent pour décider d'une fermeture. Or, dans ce cas la décision prise lors de cette CAPL entérine la fermeture.

L'administration nous remet le tableau de la situation des effectifs, les emplois vacants sont constitués par la différence entre les emplois du TAGERFIP et le nombre de titulaire affecté.

## Sur le mouvement

Approbation des PV du 10/10/2014 et du 12/01/2015.

### Informations sur les départs et les arrivées :

#### **53 départs :**

x 26 Externes et 27 changements de RAN

**x Dont 27 changements de RAN dans la même structure**

x 1 dispo

x 1 démission

x 2 détachements

x 2 départs à l'étranger.

#### **49 arrivées :**

x 23 Externes dont 3 primo internes

x 23 changements de RAN

x 3 réintégrations

**Arrivée le 3 août 2015 de 17 primo affectant externes.**



**52 demandes de mutation ont été déposées.**

La CGT demande une interruption de séance. Après concertation et accord des 3 OS nous avons obtenu que 3 agents restent en surnombre sur leur poste. En effet l'administration avait affecté d'office ces agents dans un poste non demandé.

**Explication : pour baisser les vacances d'emploi la direction affecte d'office des agents sur des postes non réclamés et en détachement sur leur affectation actuelle.**

**La CGT rappelle que l'affectation avec en détachement empêche la participation au mouvement complémentaire du 1<sup>er</sup> mars 2016. De plus cette situation entraîne le blocage du poste d'affectation. Le poste étant fictivement occupé.**



**La journée d'accueil des arrivants dans le 31 se tiendra le 8 septembre 2015.**

**Dans notre département 30 % des agents vont changer de métiers et 10 % de sphère.** Cette situation nécessite la mise en place d'une formation à la hauteur de notre rôle de service public et une réelle reconnaissance des qualifications.

**Equipe de renfort :** pour la prise en charge des frais il sera tenu compte de la résidence administrative la plus proche de la résidence familiale de l'agent.

En réponse à la demande de la CGT, l'administration nous informe qu'en raison de la fusion des mutations il n'y aura pas cette année de poste classé spécifique. De même pas de contrat PACTE en 2015 en raison du trop grand nombre de recrutement en 2014. Enfin, des contrats en apprentissage seront signés à l'automne 2015.

**VOTE :**

POUR : l'Administration

CONTRE : l'ensemble des Organisations Syndicales

#### **Dernière minute :**

la direction vient finalement d'informer les organisations syndicales de trois recrutements d'agents administratifs des Finances publiques par la voie du PACTE au titre de l'année 2015 :

-1 RAN Balma

- 2 RAN Toulouse

## **Compte-rendu de la CAPL de recours des entretiens professionnels**

Nous approuvons l'absence de l'autorité hiérarchique en la personne de M. Expert.

#### **Bilan de la campagne :**

- x 599 agents évalués en 2015 tous à échelon variable
- x 218 évaluations B et C
- x Distribution des valorisations : 303 R 1 et 123 R 2
- x 16 mentions d'encouragement
- x 3 mentions d'alerte
- x 8 recours hiérarchique et 8 recours en CAPL
- x A distribuer : 1 fois 2 mois et 5 fois 1 mois



#### **Résultat de la CAP :**

- 1 Modification du profil croix
- 1 mention d'alerte retirée
- 1 évolution en R2 l'agent avait déjà R 1 en conséquence seul 1 mois est donc pris sur la réserve
- 1 évolution en R1
- 1 appréciation générale modifiée pour répondre à la demande de l'agent

Nous déplorons que toutes les valorisations n'aient pas été distribuées. Pour l'administration cette distribution est faite en fonction de la seule qualité des dossiers.

**L'ensemble des organisations syndicales a voté contre.**

#### **Vos représentants CGT Finances Publiques 31 à cette CAPL**

Daniel AUTHIER, Marie-Christine PREVOST, Véronique BRUNO, Mathieu PAPILLON  
Experts : Isabelle PERRET, Ghislaine REMY et Gilbert DELMAS

**Une force  
à vos côtés**

**LUTTER  
PLUS**  **pour  
GAGNER PLUS**

**J'AGIS  
JE M'ENGAGE  
JE ME SYNDIQUE!**